Piscine de Cesson

1/- RECOMMANDATIONS GENERALES POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA PISCINE

- Ne pas fréquenter l'établissement en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.
- Accueil : du gel hydro-alcoolique sera disponible à l'entrée de la piscine et le paiement sans contact est recommandé.
- Gestes barrières et distanciation physique : chaque usager sera tenu d'appliquer constamment durant son séjour dans l'établissement les gestes barrières et la distanciation physique envers les autres usagers et le personnel. Les accompagnants d'enfants devront s'assurer que les mineurs dont ils ont la responsabilité appliquent les gestes barrières et respectent la distanciation physique.
- Le port du masque sera OBLIGATOIRE à partir de 11 ans jusqu'aux vestiaires. Il sera en revanche INTERDIT dans les espaces aquatiques.
- Rôle du personnel Piscine : le personnel mettra en œuvre toutes les mesures utiles pour garantir les meilleures conditions de pratique dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique. Des agents pourront être présents à l'accueil, dans les vestiaires et sur les plages des bassins. Ils seront chargés de vous informer, de réguler les flux, de procéder aux opérations de désinfection et de faire respecter les règles d'utilisation.
- Douches : douche savonnée obligatoire, une douche sur deux sera condamnée pour assurer la distanciation physique.
- Équipements : l'utilisation de vos équipements personnels de natation (planches, palmes...) sera autorisée à la seule condition qu'ils aient été préalablement nettoyés et désinfectés. Les bouées et jouets pour enfants seront interdits. Des équipements de sécurité (brassards, ceintures) seront à votre disposition dans le hall des bassins sur simple demande auprès des personnels de surveillance. Limitez au strict nécessaire vos effets personnels. Évitez de porter des bijoux.___

2/- CONDUITE A TENIR SI L'UTILISATEUR EST INFORME D'UN CAS POSITIF PARMI SES ADHERENTS

- prendre contact avec l'ARS Bretagne l(Agence Régionale de Santé) au 0 800 130 000
- en informer la Direction des Sports & Loisirs et la Piscine.